

# Allocations : le modèle du CDH privilégié par les chercheurs

■ Une étude commandée par les ministres bruxellois Fremault (CDH) et Smet (SP.A) prône un montant de base à 150 euros par enfant.

Le trio Vervoort-Fremault-Smet va pouvoir poursuivre son travail sur une base objective. Jeudi matin, comme annoncé dans "la Libre", il a reçu une équipe de chercheurs venue présenter l'étude qui lui avait été commandée pour aider le gouvernement bruxellois à adopter un modèle d'allocations familiales le plus équilibré possible. Pour rappel, contrairement à la Wallonie et à la Flandre, la Région bruxelloise n'est pas encore parvenue à fixer un modèle pour cette branche de la Sécu qui sera régionalisée dès janvier 2019. Deux visions s'affrontent dans ce dossier : celle du PS, de Défi et des partis flamands de la coalition Vervoort qui prône un modèle unique d'allocation (basculement), et celle du CDH qui défend la position selon laquelle le nouveau système d'allocation devrait se focaliser uniquement sur les futurs parents après 2019-2020 (pas de basculement). Le CDH revendique par ailleurs un montant de base par enfant de 150 euros au minimum tandis que le PS propose des montants de base plus bas, permettant de dégager des moyens pour les familles socialement plus fragiles.

Commandée par les ministres de tutelle Fremault (CDH) et Smet (SP.A), l'étude de 180 pages est le résultat d'une année et demie de travail. Premier constat : les auteurs de l'étude n'abordent à aucun moment la question, politiquement délicate, du basculement d'un modèle à l'autre selon que l'enfant soit né avant ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Deuxième observation : l'étude préconise de se référer aux re-

## 150 euros

D'après les auteurs de l'étude universitaire, le modèle à 150 euros démontrerait les meilleurs résultats : seulement 19 % des familles avec enfants perdraient par rapport à la situation de référence. Le taux de pauvreté diminuerait ainsi le plus fortement, tandis que pratiquement aucune famille à un enfant ne serait perdante.

venus bruts imposables – y compris les revenus professionnels, les revenus de remplacement et les revenus immobiliers – pour tenter de déterminer ce qui influe sur le pouvoir d'achat. Les chercheurs ont ainsi réalisé une simulation des conséquences budgétaires et de l'impact sur le risque de pauvreté de six scénarios différents : les modèles de la Flandre, de la Wallonie et de la Communauté germanophone ainsi que les trois scénarios issus des négociations politiques (montants de base de 130, 140 ou de 150 euros combinés à des suppléments sociaux).

### Le basculement coûterait entre 40 et 60 millions

L'étude démontre que le scénario à 130 euros est neutre sur le plan budgétaire et que celui à 140 est plus coûteux. C'est une conséquence d'un montant de base plus élevé tandis que les suppléments sociaux sont plus faibles que dans le scénario à 130 euros. Ce dernier redistribue donc les moyens plus efficacement que le scénario à 140 euros.

Selon les auteurs de l'étude, le scénario à 150 euros comme montant de base – soit celui défendu par le CDH – donnerait les meilleurs résultats : seulement 19 % des familles avec enfants perdraient par rapport à la situation de référence. Le taux de pauvreté diminuerait ainsi le plus fortement tandis que pratiquement aucune famille à un enfant ne serait perdante. Toutefois, là aussi, les familles les plus nombreuses sont les plus susceptibles de perdre par rapport à la situation de référence. Inévitablement, le coût budgétaire est très élevé car le montant de base élevé est donné à tous les enfants. Reste que la question du coût du basculement se pose toujours... Selon nos informations, celui-ci coûterait de 40 à 60 millions d'euros supplémentaires.

AL. D.